

PRESENTATION



SDPPR de l'EURE - 25 avril 2019

ASCORA, l'assurance d'un spécialiste.





Entreprise familiale fondée en 1989, ASCORA est une société de courtage indépendante.

Direction: Stéphane HENRY

Secrétaire général de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances d'IDF & Ouest

Pierre-Eric BESSON

- √ 30^{ème} cabinet généraliste français
- 40 collaborateurs
- ✓ Plus de 30 M€ de primes gérées;
- 3000 entreprises clientes
- Une équipe de juristes spécialisés au service des clients.
- Un contrôle interne permanent de la qualité et de la conformité de la gestion des contrats,





ASCORA est une entreprise à taille humaine qui place son client au cœur de ses préoccupations

Proche des réalités du terrain, notre démarche analytique est fondée sur l'identification, l'étude et la maîtrise du risque.

Mandataire de nos clients,
nous sommes avant tout
un conseil spécialisé dans
la protection, le transfert
de vos risques ainsi que
l'adaptation face aux
évolutions de votre
environnement.

Notre rôle est de créer et

de sélectionner des offres

adaptées à vos besoins

avec les placements

auprès des meilleures

compagnies et

gestionnaires

ainsi que les services

associés.





La Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale pour le compte des syndicats départementaux de la Propriété Privée Rurale regroupant des adhérents

- ✓ Propriétaires de terres nues ou non
- ✓ Données en fermage ou non
- ✓ Situées en France Métropolitaine





Le présent contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en sa qualité de propriétaire de terrains, y compris les bois ou étendues d'eau à usage privatif pouvant s'y trouver, à raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causées aux tiers.





Sont exclus du présent contrat tous les terrains comportant :

- ✓ des carrières
- ✓ des champignonnières
- √ d'anciennes mines souterraines
- ✓ Les marnières





- ✓ Compagnie : CHUBB
 - CA 36 Milliards \$ de primes
 - → 31 000 Collaborateurs
 - Présent dans 54 Pays
 - ✓ Notation Standard & Poor's : AA





✓ CHUBB:

Assureur porteur du risque

ASCORA:

- ✓ Interlocuteur unique
- Gestion des cotisations
- ✓ Recouvrement
- Gestion des Sinistres



Garanties et franchises

Responsabilité Civile	Garanti / Exclu	Montant des garanties Par sinistres et par année	Franchise
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	Garanti	10 000 000 €	- Dommages corporels : Néant
Dont			
Faute inexcusable	Garanti	1 500 000 €	
Dommages immatériels non-consécutifs	Garanti	200 000 €	150 €

Garanties annexes	Garanti / exclu	Montant des garanties	Franchise ou seuil d'intervention
Défense Pénale et recours	Garanti	5 000 € par sinistre	Seuil d'intervention : 150 €